

lui demande des renseignements. Je veux étudier la question.

M. WOODSWORTH: Je sais très bien que ce Gouvernement a refusé une charte à cette corporation, charte qu'elle a plus tard obtenue.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami est dans l'erreur. C'est l'ancien gouvernement qui l'a refusée.

M. WOODSWORTH: Nous pouvons compter sur le chef de l'opposition (M. Meighen) pour nous renseigner sur les questions de ce genre. Je vais mentionner une autre compagnie et je prie le secrétaire d'Etat de prêter une oreille attentive. Il s'agit d'une compagnie dont la conduite a attiré notre attention récemment dans l'Ouest, la Hearst Music Publishing Company. On me dit que cette compagnie possédait une charte du Manitoba mais qu'on lui avait refusé un permis en vertu de la loi concernant les ventes d'actions. Puis, après instance, le permis fut accordé. Après un examen plus complet, cependant, le permis fut annulé. La compagnie obtint alors une charte fédérale, ce qui lui permit de se moquer du gouvernement provincial et du public en général. Dans les circonstances, nous avons parfaitement le droit de nous adresser au gouvernement fédéral et de lui demander de protéger les intérêts du peuple.

Je désire donner lecture d'un paragraphe ou deux d'une déclaration que m'a passée un ami qui s'est un peu occupé de la chose. Voici :

La majoration des actions constitue toujours un fardeau indirect pour les ouvriers, mais lorsque la concurrence existe réellement, son influence ou effet sur les conditions du travail est insignifiant. Cependant, si une compagnie fonctionne sous la direction d'une coalition...

Comme celle dont il a été question il y a un instant, la Canada Cement.

...ou jouit de certains privilèges spéciaux, lui permettant de charger des prix injustifiables pour ses denrées ou ses services, la majoration des actions peut devenir immédiatement un danger sérieux. Le Canada est un pays dont le système financier se prête facilement au contrôle des entreprises dans tout le pays, soit au moyen de coalitions, de la délimitation des champs d'opération, soit en fixant les prix. Ce fait donne à la majoration des actions au Canada une importance que l'on ne trouve pas toujours dans d'autres pays où les systèmes financiers favorisent moins l'établissement du contrôle central d'industries entières.

L'auteur donne ensuite une méthode dont on se sert souvent pour jouer le public.

On peut exposer une autre ruse à laquelle on a souvent recours. Deux ou trois individus, à la tête d'entreprises similaires, sont pris de l'envie de s'enrichir rapidement. Ils organisent une compagnie pour réunir leurs entreprises. La nouvelle compagnie fait grand état des économies effectuées par le fusionnement et annonce d'immenses profits. Puis les deux ou trois promoteurs, s'étant attribué des obligations représen-

[L'hon. M. Copp.]

tant un excédent sur la valeur des entreprises réunies chargent des agents de mettre en vente des actions ordinaires de leur compagnie pour une somme représentant plus ou moins la valeur des obligations souscrites. Généralement, les actions se vendent au pair si les profits annoncés à la suite du fusionnement sont assez élevés. Les actions vont aux petits capitalistes qui ne connaissent rien du fonctionnement réel de la compagnie et vont rarement aux renseignements.

Au bout d'un an ou à peu près, les organisateurs de la compagnie, ayant utilisé l'argent que leur a rapporté la vente des actions ordinaires de façon qu'ils en bénéficient indirectement sans rien ajouter aux ressources ou au rendement de la compagnie, découvrent que cette compagnie est en face de graves difficultés. On fait savoir aux détenteurs d'actions ordinaires que l'entreprise ne peut être sauvée que par une souscription additionnelle de capital; effrayés, les actionnaires ne répondent généralement pas. Immédiatement, la compagnie se déclare en faillite, et les premiers propriétaires qui détiennent les obligations s'emparent des biens et les détenteurs d'actions ordinaires n'ont plus que des certificats richement enjolivés mais sans valeur. Des financiers et des avocats de haute réputation ont, sous diverses formes, eu recours à cette ruse, et des avocats assez intelligents en ont été victimes.

Je désire soumettre à la Chambre quelques autres paragraphes tirés d'un mémoire que m'a remis un autre ami—un homme d'affaires. Il peut sembler étrange que des hommes d'affaires soient quelquefois prêts à aider ou parler par l'entremise de députés ouvriers dans cette Chambre. Comme le faisait remarquer un jour un ancien chef socialiste, je crois que quelquefois cela s'explique par le fait que les travailleurs qui n'ont rien à perdre, sinon leurs chaînes, peuvent parler librement sur ces questions financières. Certes ils ont la liberté de dire ce que pensent un très grand nombre d'hommes d'affaires de ce pays. Le passage en question se lit comme suit:

Ce n'est peut-être pas trop dire que de soutenir que le plus grand fléau—surmontable,—sous le rapport du coût élevé de la vie, est la tendance que les financiers canadiens ont manifestée depuis quelques années et de plus en plus, à suivre les méthodes de haute finance des promoteurs américains. Ces méthodes varient tellement qu'il est impossible d'en donner plus qu'une ébauche sans écrire une série de volumes. Mais voici quelques exemples probants:

Une famille a une usine dans une petite ville; ses membres portent une attention directe à cette entreprise; ils connaissent personnellement tous leurs ouvriers et travaillent en bons termes avec eux, leur payant des gages raisonnables et faisant des profits modérés, mais sûrs; l'entreprise grandit, les produits fabriqués deviennent connus et la marque de fabrique est établie. Voilà que les vieilles méthodes ne suffisent plus à cette usine; on fait venir de nouveaux ouvriers pour faire fonctionner de nouvelles machines; les propriétaires meurent; leurs fils ne veulent plus diriger cette industrie à l'ancienne manière.

Le promoteur paraît en scène. Il ne possède pas autre chose que de beaux vêtements, un joli bagout et la connaissance des méthodes américaines d'organisation financière. Il examine cette industrie; la valeur de cette dernière, comprenant les bâtisses, le terrain, la machinerie et le stock en mains, est peut-être d'un demi-million de dollars, si on l'estime raisonnablement; mais le travail constant des fondateurs, la connaissance qu'ils ont de cette industrie, l'absence de dépenses superflues qu'ils auraient été appelés à faire par de pré-